

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 22 (1950)

Heft: 11

Artikel: Congrès international pour l'habitation et l'urbanisme, Amsterdam

Autor: Thévenaz, Maurice

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-123697>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONGRÈS INTERNATIONAL POUR L'HABITATION ET L'URBANISME, AMSTERDAM

par Maurice Thévenaz

A la fin du mois d'août de cette année, la ville d'Amsterdam a accueilli le congrès international pour l'habitation et l'urbanisme, congrès auquel participèrent près de 500 délégués, de plus de 20 pays différents.

La Suisse était fort bien représentée par de nombreux spécialistes venus plus particulièrement de Suisse allemande. Au cours de ce congrès, différentes excursions furent organisées afin de visiter les divers genres de constructions, non seulement d'Amsterdam, mais également d'autres villes, comme La Haye et Rotterdam.

On est étonné de constater que nous avons à résoudre des problèmes semblables à ceux des Pays-Bas, bien que dans une proportion plus réduite du fait que nous n'avons pas eu de démolitions causées par la guerre.

Le dernier conflit mondial a causé d'immenses ravages en Hollande. Sur 2 millions de logements existant en 1940, 80 000 furent détruits, 40 000 gravement endommagés et 400 000 plus légèrement. En tout, le quart des habitations fut touché. Un recensement, pratiqué en 1947, montra un manque de plus de 300 000 logements, ce qui correspond à une période normale de construction de 7 ans. Cela signifie que, pendant cette durée, le rythme de construction doit être doublé afin d'amortir le déficit actuel et de satisfaire à l'accroissement de la population. Comme la construction industrielle et les travaux publics ont également subi des dégâts importants, le problème de la reconstruction aux Pays-Bas représente un effort gigantesque, actuellement en cours.

La Hollande fut libérée le 5 mai 1945 et, pendant les deux premières années, on para au plus urgent : reconstruire des routes et des ponts, remettre en état les immeubles les moins endommagés et construire 15 000 logements provisoires, chiffre que le gouvernement n'a pas voulu dépasser, la construction de ce type de maisons ne pouvant résoudre le problème du logement.

Dès 1946, la construction d'immeubles reprit et 2000 logements furent achevés, plus de 9000 en 1947, 36 000 en 1948 et environ 40 000 en 1949. Le rythme de construction permet actuellement d'absorber l'accroissement de la population, mais il reste encore à combler le déficit provoqué par la guerre.

Quelles solutions furent adoptées aux Pays-Bas ?

En premier lieu, la mise à disposition d'habitations provisoires, procédé qui prit rapidement fin, car il coûte cher, tout en n'offrant qu'un abri précaire et purement temporaire à un nombre de familles extrêmement limité.

Deuxièmement : la transformation des grands appartements en logements plus petits permettant d'accueillir deux ou trois familles. A cet effet, une loi sur l'occupation d'habitations fut votée en 1947,

qui permet aux municipalités de distribuer à des familles des logements vides et de réquisitionner des pièces dont l'occupation n'est pas indispensable. En même temps, les pouvoirs publics ont versé des subventions aux propriétaires acceptant de transformer leurs immeubles pour accroître le nombre d'appartements, jusqu'à 60 % des frais de transformation par logement créé, le reste devant être couvert par l'augmentation de loyer découlant du plus grand nombre de logements.

Une troisième solution consiste à construire des logements dédoublés permettant leur occupation par deux familles, logements qui, ultérieurement, et à peu de frais, pourront être transformés en une seule habi-

tation normale. Cette solution provisoire, considérée comme acceptable pour les jeunes ménages et les ménages sans enfant, est souvent appliquée.

Quatrièmement : l'Etat favorise encore une production plus rationalisée, utilisant au maximum des éléments préfabriqués, et le gouvernement espère que chaque année 10 000 habitations pourront être bâties selon ces méthodes.

Si, du point de vue technique, les Pays-Bas semblent avoir résolu le problème de la pénurie de logements par une mise en chantier massive de constructions neuves, du point de vue financier, l'exécution d'un tel programme soulève bien des difficultés. On estime officiellement que le problème du logement ne peut trouver sa solution que si le locataire, et plus spécialement l'ouvrier, est à même de dépenser une partie raisonnable de son salaire en loyer et si, d'autre part, ce loyer couvre les frais d'exploitation.

A l'heure actuelle, ce problème n'est pas encore résolu car les loyers ont été bloqués au niveau de 1940, les salaires ont été rigoureusement réglementés, alors que le prix de revient des immeubles dépasse de plus de trois fois le niveau d'avant guerre. Les déficits d'exploitation des logements ouvriers sont couverts en vertu d'une loi de 1901 par des subventions de l'Etat, lorsqu'il s'agit de logements bâtis par la commune ou par une association de construction reconnue.

Mais une telle politique entraîne pour l'Etat de gros sacrifices qui, à la longue, ne sauraient durer. De plus, le maintien artificiel de loyers à bas prix est incompatible avec la possibilité d'offrir un certain confort dans la construction.

La Hollande a fait un effort de reconstruction remarquable après la guerre. Des routes larges et magnifiques sillonnent le pays, les ponts ont été rétablis, des villages entiers, détruits par les inondations, ont été rebâties et, dans toutes les villes, de nouveaux quartiers sortent de terre.

Nous pouvons admirer sans réserve les résultats obtenus.

Maurice THÉVENAZ,
conseiller administratif de la ville de Genève.